

Smart représente une codification des mouvements pour effectuer les bons gestes et limiter les accidents du travail.

Mais tous les entrepôts ne sont pas flambant neufs, tant s'en faut. Et pour le parc existant, les acteurs de la logistique se tournent surtout vers la mécanisation. L'ajout de convoyeurs se pratique de plus en plus chez Zalando, Toys "R" Us, Vente-Privée, Oscaro... Côté alimentaire, Système U a ouvert cet été à Pertuis (84) son premier site mécanisé. E. Leclerc s'en empare également afin de limiter les déplacements de ses salariés lors du picking.

La voie de l'automatisation

La branche de l'assurance maladie des travailleurs salariés spécialisée dans le commerce et les industries alimentaires, qui regroupe un cortège d'employeurs et de syndicats de salariés, vient, quant à elle, de voter au niveau national la suppression des doubles et des triples niveaux de picking en entrepôt, en vue de limiter les TMS, notamment dans les drives, et conseille des convoyeurs et des tiroirs pour favoriser les bonnes postures.

Certains investissent davantage et se dirigent vers l'automatisation. E. Leclerc est en pointe sur cette solution qui se développe dans plusieurs centrales d'achats, afin de gommer les tâches les plus pénibles. Lidl s'est aussi tourné vers cette pratique pour la gestion de ses inventaires non alimentaire en France, au sein de la plate-forme de Marolles-sur-Seine (77), gérée par FM Logistic. Une première pour le groupe. Weldom, filiale d'Adeo (Leroy Merlin), a fait des efforts dans son dernier hub logistique ouvert dans l'Oise: «*Nous avons automatisé tous les gestes pénibles avec la pesée automatique des marchandises ou des tables de préparation élévatrices*», détaille la direction.

En poussant la logique, doit-on penser que l'avenir des entrepôts appartient aux robots? Si la vidéo du dernier entrepôt d'Alibaba en Chine tourne en boucle dans le secteur, les professionnels s'émerveillent devant les quelque 60 robots valsant à l'unisson en portant des palettes de 500 kilos, en réalité, la robotisation ne concerne encore que 2 % des sites logistiques en France, selon le cabinet Roland Berger.

Mais l'enjeu est énorme: les machines permettent, pour un même nombre d'heures travaillées, de diminuer le coût du travail de 20 à 40 %. Le coût horaire d'un robot se situe en effet entre 18 et 20 €, quand le coût moyen d'un humain, forcément moins productif, avoisine

2 QUESTIONS À

Léa Bensoussan

AVOCATE AU BARREAU DE PARIS
POUR LE CABINET FIDERE AVOCATS



© FIDERE AVOCATS

« Ne pas prendre en compte les risques professionnels coûte cher aux entreprises »

LSA - Quelles sont les obligations légales des employeurs en matière de risques professionnels?

Léa Bensoussan - L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité des travailleurs en prenant en compte les risques professionnels. Il rédige pour cela un document unique d'évaluation, qui doit être mis à jour une fois par an *a minima*, dans lequel il inscrit les risques possibles, la population concernée et la probabilité que ce risque se réalise. Il doit, en outre, indiquer les moyens de prévention existants et ceux à mettre en place. À ce jour, dix facteurs de risques professionnels sont répertoriés. Les nouveaux décrets qui précisent les seuils à prendre en compte pour les déclarations devraient être publiés prochainement.

LSA - Lorsqu'une pratique à risque est identifiée, que faire?

L. B. - Pour le port de charge lourde, par exemple, qui est à ce jour à partir de 15 kilos, les salariés peuvent certes porter plus, mais cela suppose une plus grande vigilance des managers et sera susceptible d'entraîner une obligation de négociation et de déclaration à la charge de l'employeur. Il n'y a pas d'obligation légale spécifique relative à la lutte contre les troubles musculosquelettiques mais ne pas les prendre en compte peut coûter cher à l'entreprise. Cela signifie plus d'absentéisme, des intérimaires à recruter, une augmentation du taux de cotisation pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi que des risques de développement des contentieux. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J. D.

les 18 € en France. À ce rythme, les engins d'assistance au picking, comme les bras articulés, sont amortis en trois ans. Où placer alors le curseur entre, d'un côté, l'avancée technologique, qui affranchit les hommes des contraintes physiques, et, de l'autre, la perte d'emplois, qui se chiffrait déjà à 225 000 postes supprimés dans le secteur de la logistique en France d'ici à 2025, d'après Roland Berger? Si les plus optimistes veulent voir dans cette aporie une destruction de postes créatrice d'emplois plus qualifiés et moins harassants (métiers de manutention, de surveillance, mais aussi liés au digital et à la data), pas sûr que tous les salariés bénéficient d'un reclassement. ■

JULIE DELVALLÉE, MAGALI PICARD ET CLOTILDE CHENEVOY